

**Le Président**

Paris, le 12 mai 2008

Objet : Un nouveau volet du Partenariat OSEO - Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables : **Site de mise en relation PME - Investisseurs soumis à l'ISF - Loi TEPA**

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et OSEO sont en mesure de jouer ensemble un rôle majeur pour favoriser l'investissement direct de l'ISF dans les PME, par le biais de la nouvelle mesure fiscale de la Loi TEPA.

Celle-ci vise, comme vous le savez, à encourager les redevables de l'ISF à investir dans la souscription ou l'augmentation de capital d'une PME comme alternative au paiement de l'ISF.

OSEO a développé avec notre Ordre un service innovant avec la création d'un site internet qui permet aux investisseurs et aux PME d'être mis en relation.

Cette initiative favorisera la mise en œuvre du dispositif précité de la loi TEPA. Consacrée par les pouvoirs publics, elle a donné lieu, le 24 avril dernier à Bercy, à une conférence de presse à laquelle j'ai participé aux côtés de Madame Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, et de M. François Drouin, Président d'OSEO.

500 000 contribuables peuvent être intéressés par cette mesure et parmi ceux-ci nombreux sont clients de nos cabinets. Cet investissement direct est très important dans la mesure où il contribue à répondre au déficit de financement d'amorçage et à l'insuffisance de fonds propres des PME, notamment dans les phases de développement.

A travers son réseau, OSEO est capable de diffuser largement l'information auprès des PME avec lesquelles cet établissement est en relation.

Nous pouvons quant à nous informer nos clients chefs d'entreprises qui paient l'ISF et qui souhaiteraient investir en direct dans les entreprises non cotées afin de bénéficier de l'avantage fiscal significatif de la Loi TEPA, à savoir une déduction d'ISF jusqu'à 75 % du montant investi, dans un plafond de 50 000 euros. Il nous appartient également de conseiller les dirigeants en recherche de financements pour leur entreprise sur ce nouveau dispositif.

Je vous engage à découvrir le site www.capital-pme.oseo.fr, mis en place en partenariat avec l'Ordre des Experts-Comptables, et à assurer la promotion de cette mesure et du site auprès de vos clients susceptibles d'être intéressés avant le 15 juin 2008.

Un dossier de présentation pour les PME, élaboré par le Conseil supérieur à l'initiative d'Agnès Bricard, présidente du Club Secteur public, est à cette fin disponible sur ce site.

En vous remerciant de diffuser largement cette initiative,

Je vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'assurance de mes sentiments dévoués et très cordiaux.

Jean-Pierre Alix

Jean-Pierre ALIX